



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 30269

Texte de la question

M. Jacques Gersperrin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation de la gynécologie médicale en France. Cette spécialité médicale assure une prise en charge des problèmes gynécologiques de la femme tout au long de sa vie, ce qui la différencie de la gynécologie obstétricienne qui concerne essentiellement la chirurgie et les accouchements. La gynécologie médicale couvre un large panel de compétences : la prévention et le dépistage précoce des cancers génitaux et mammaires ainsi que des maladies sexuellement transmissibles, les traitements hormonaux tout au long de la vie, les questions liées à la fertilité, la contraception ... Cette spécialité, qui avait disparu en 1986, a été recréeée par décret n°2003-85 du 30 janvier 2003 modifiant le décret n° 88-321 du 7 avril 1988 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales. Alors que la profession constate un tarissement des moyens donnés au développement de cette spécialité (peu d'internes nommés chaque année et peu de nominations universitaires essentiellement), il souhaite connaître la position du gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Certaines spécialités médicales, dont la gynécologie médicale, spécialité de premier recours, appellent une vigilance particulière. C'est une des spécialités dont l'offre de soins pourrait décroître fortement si aucune mesure n'était prise. D'une part, prenant en compte les évolutions inéluctables de la démographie médicale, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement augmenté le nombre de postes depuis 2000. Celui-ci est passé de 3 850 en 2000 à 7 300 en 2008. D'autre part, une régulation territoriale des postes offerts à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) est mise en place depuis 2007. C'est une des mesures qui va contribuer à améliorer la répartition territoriale des médecins sur le territoire. Ainsi, les régions les moins bien dotées en médecins ont vu leurs postes offerts augmenter en 2007 et 2008. Enfin, les états généraux de l'organisation de la santé ont souligné l'importance des problèmes de renouvellement et de répartition des médecins spécialistes de premier recours sur le territoire ; certaines des propositions issues de ces états généraux devraient se décliner dans le projet de loi hôpital, patient, santé, territoires (HPST).

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gersperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30269

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7719

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9080